



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de HOHROD  
- Séance du 24 juillet 2020 -**

*sous la présidence de M. Matthieu BONNET, Maire*

La séance a été ouverte à 19h35

Présents	8	M. BONNET Matthieu ; M. FRITSCH Charles ; Mme DIERSTEIN-MULLER Francine ; M. GEORGEON Éric ; Mme HIGLISTER Sylvie ; M. MADHER Jérôme ; M. FRITSCH Willy ; M. SAUMON Maxime
Absent(e)s et excusé(e)s		
Absent(e)	1	M. DEYBACH Michel
Procuration	2	Mme MICLO Stéphanie ; M. OTTER Pierre
Secrétaire de séance	1	M. MADHER Jérôme
Invité		

---

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DES REUNIONS DU 12/06/2020 ET DU 10/07/2020	369
2. PERSONNEL COMMUNAL – PRIME EXCEPTIONNELLE COVID	370
3. FINANCES COMMUNALES	371
3.1. BUDGET GENERAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2019	371
3.2. BUDGET SE – AFFECTATION DES RESULTATS 2019	372
4. FINANCES COMMUNALES 2020 – BUDGET GENERAL	373
4.1. VOTE DES SUBVENTIONS	373
4.2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF	373
4.3. DEMANDE DE SUBVENTIONS	375
5. FINANCES COMMUNALES - BUDGET SERVICE DES EAUX	375
5.1. FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT	375
5.2. REDEVANCES ABRM	376
5.3. REMPLACEMENT DE COMPTEUR D'EAU	376
5.4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF	376
5.5. DEMANDE DE SUBVENTIONS	378
6. DELEGUE RPC SOUTZEREN-HOHROD	378
7. DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL – DROIT DE PREEMPTION	378
8. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT A L'ADAUHR	378
9. POINTS DIVERS	379

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DES REUNIONS DU 12/06/2020 ET DU 10/07/2020**

Le compte rendu de la réunion du 12 juin 2020 a été adressé aux Conseillers. Les Conseillers approuvent le compte rendu de la réunion du 12 juin 2020 ainsi que celui du 10 juillet 2020.

## **2. PERSONNEL COMMUNAL – PRIME EXCEPTIONNELLE COVID**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 (modifiée),
- Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,
- Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle dont le montant plafond est fixé à 1 000 euros à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Considérant que le décret susvisé permet aux collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Le montant de cette prime est déterminé par l'employeur dans la limite d'un plafond. La prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu,  
Considérant que les services de notre collectivité ont connu un surcroît de travail significatif durant cette période, que ce soit en présentiel ou en télétravail ou assimilé,  
Considérant qu'il paraît opportun de mettre en place cette prime exceptionnelle et d'en définir les modalités d'application,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'INSTAURER** une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.  
Cette prime dont le montant plafond est de 1 000 euros sera attribuée aux agents ayant été sujets à un surcroît d'activité, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 :
  - Pour les agents des services techniques amenés à procéder régulièrement à d'importants travaux de nettoyage et de désinfection de locaux.
  - Pour les agents services administratifs amenés à assurer la continuité et l'adaptation du service public local souvent en télétravail.Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 300 €. Elle sera versée en 1 fois, le mois d'AOUT 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.
- **AUTORISE** M. le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.
- **PRÉVOIT** les crédits suffisants au budget à cet effet.

Mme Sophie LINCKS, Secrétaire de Mairie, ne souhaite pas bénéficier de cette prime.

COMMUNE DE HOHROD  
PV CM DU 12/06/2020

### 3. FINANCES COMMUNALES

#### 3.1. BUDGET GENERAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rappel du compte administratif de l'exercice **2019**.  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT FIN 2018	PART AFFECTEE A LA SI (compte 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESULTAT CUMULE FIN 2019	RESTES A REALISER 2019		CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
<b>INVEST</b>	-170 217,41		11 677,16	-158 540,25	D	37 000,00	-125 368,25
					R	70 172,00	
<b>FONCT</b>	237 396,57	237 396,57	71 081,80	71 081,80			71 081,80
<b>TOTAL</b>	<b>67 179,16</b>	<b>237 396,57</b>	<b>82 758,96</b>	<b>-87 458,45</b>			<b>-54 286,45</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	<b>71 081,80 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> <i>à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)</i>	71 081,80 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> <i>Affectation complémentaire en réserve (C/1068)</i> <i>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)</i>	- €
<i>Total affecté au compte C/1068</i>	71 081,80 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b> Déficit à reporter ligne 002	0.00 € 0.00 €

*A reporter en ligne 001 du BP 2020*      **-158 540,25 €**

COMMUNE DE HOHROD  
PV CM DU 12/06/2020

### 3.2. BUDGET SE – AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT FIN 2018	PART AFFECTEE A LA SI (compte 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESULTAT CUMULE FIN 2019	RESTES A REALISER 2019	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
<b>INVEST</b>	112 311,22		50 200,28	162 511,50	D   12 000,00	150 511,50
					R	
<b>FONCT</b>	80 623,07	0,00	2 860,55	83 483,62		83 483,62
<b>TOTAL</b>	<b>192 934,29</b>	<b>0,00</b>	<b>53 060,83</b>	<b>245 995,12</b>		<b>233 995,12</b>

*Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,*

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	<b>83 483,62 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> <i>à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)</i>	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> <i>Affectation complémentaire en réserve (C/1068)</i> <i>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)</i>	<b>83 483,62 €</b>
<i>Total affecté au compte C/1068</i>	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b> Déficit à reporter ligne 002	0.00 € 0.00 €

*A reporter en ligne 001 du BP 2020*      **162 511,50 €**

#### **4. FINANCES COMMUNALES 2020 – BUDGET GENERAL**

##### **4.1. VOTE DES SUBVENTIONS**

Arrivée de M. Maxime SAUMON 20h06.

M. Éric GEORGEON, Président de l'association Martla et M. Jérôme MADHER, Président de l'association Les Amis du Versant du Soleil sortent de la salle du conseil pour le vote des subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les subventions suivantes :

<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	<b>Montant de la subvention 2020 en €</b>
Amicale des Sapeurs-Pompiers	720
APALIB	216
APAMAD	232
Cercle généalogique	15
Club vosgien Vallée de Munster	400
EMDV – Ecole de musique	720
Fonds de solidarité Vallée de Munster	200
GAS – Mairie de Bollwiller	85
Grégoria	0
Mémorial du Linge	100
Œuvres scolaires	0
Prévention routière	50
Skieurs du Tanet	200
Sysney Kids	520
Union départementale des Sapeurs-Pompiers	240
<b>TOTAL</b>	<b>3 698</b>

M. le Maire précise qu'aucune subvention ne sera versée à l'association Grégoria car aucune demande n'a été formulée par cette dernière et aucun enfant de la commune n'est membre de cette association.

M. Willy FRITSCH propose qu'à l'avenir, la subvention des skieurs du Tanet soit proportionnelle au nombre d'enfants et à la demande de l'association.

M. Éric GEORGEON précise que toutes les associations de la commune ne demandent pas l'attribution de subvention.

Le montant total des subventions accordées s'élève ainsi à 3 698.00 €. Les crédits seront inscrits au BP 2020 sur le compte 6574.

##### **4.2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

M. le Maire rappelle les principaux projets 2020 déjà détaillés en Commissions réunies du 26 juin 2020 :

- Travaux piste de quilles
- Continuité de modernisation de l'éclairage public et des réseaux secs chemin de la Forêt
- Dépenses culturelles
- Mobilier et Matériel
- Sécurisation de la traversée du Village

COMMUNE DE HOHROD  
PV CM DU 12/06/2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
- **APPROUVE** le projet de Budget Primitif Général suivant :

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN €</b>		
Chapitre 20	Frais d'études et subventions d'équipement versées	1 032.00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	38 200.00
Chapitre 23	Travaux en cours	3 600.00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>44 832.00</b>
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	3 000.00
	Reste à réaliser (travaux)	37 000.00
D 001	Solde d'exécution négatif reporté	158 540.25
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>237 772.25</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT EN €</b>		
Compte 1068	Affectation en réserves	71 081.80
Chapitre 10	Dotations Fonds divers	58 222.00
Chapitre 13	Subvention d'investissement	41 400.00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	<b>42 673.36</b>
Chapitre 024	Produits de cessions	20 180.00
Chapitre 45	Opération pour le compte de tiers (Améliorations Past)	0.00
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>233 557.16</b>
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	4 215.09
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0.00
	Reste à réaliser	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>237 772.25</b>

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN €</b>		
Chapitre 011	Charges à caractère général	140 450.00
Chapitre 012	Charges de personnel	132 650.00
Chapitre 014	Atténuation de produits	1 200.00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	74 750.00
Chapitre 66	Charges financières	0.00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0.00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	1 350.00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>350 400.00</b>
Chapitre 023	Virement section d'investissement	0.00
Chapitre 042	Opération d'ordre entre sections (dot amortissements)	4 215.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>354 615.00</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN €</b>		
Chapitre 70	Produits des services	96 631.00
Chapitre 73	Impôts et taxes	164 840.00
Chapitre 74	Dotations et participations	89 379.00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	2 250.00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	1 515.00
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>354 615.00</b>
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	0.00
R002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>354 615.00</b>

### 4.3. DEMANDE DE SUBVENTIONS

- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR SECURISATION DE LA RUE PRINCIPALE AU NIVEAU DE LA GRANGE

Le Conseil Municipal confirme l'inscription, au Budget Primitif 2020, des crédits nécessaires à la réalisation des travaux de sécurisation de la rue principale au niveau de la Grange : mise en place de coussins berlinois pour un montant TTC de 3 000,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- CHARGE M. le maire d'instruire le dossier de subvention au titre des Amendes de Police,
- AUTORISE M. le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

Le Conseil Municipal confirme l'inscription, au Budget Primitif 2020, des crédits nécessaires à la réalisation des travaux d'éclairage public et d'effacement des réseaux de télécommunication situé chemin de la Forêt pour un montant TTC de 26 000,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- CHARGE M. le maire d'instruire le dossier de subvention dans le cadre des travaux d'éclairage public chemin de la Forêt,
- AUTORISE M. le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- DEMANDES DE SUBVENTIONS A INTERVENIR

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le maire à instruire toute demande de subvention qui pourrait intervenir au Budget Général au courant de l'exercice 2020,
- CHARGE M. le Maire à signer tout document y relatif.

## 5. FINANCES COMMUNALES - BUDGET SERVICE DES EAUX

### 5.1. FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** le maintien, pour l'année 2020, des tarifs suivants, identiques à 2019 :
  - Abonnement annuel : 136,00 €
  - Location annuelle du compteur : 19,60 €
  - Maintien du tarif dégressif suivant :

Tranche	Prix du m <sup>3</sup>
0 à 250 m <sup>3</sup>	1,90 €
251 à 1000 m <sup>3</sup>	1,81 €
+ 1001 m <sup>3</sup>	1,72 €

La période de facturation reste calquée sur l'année civile avec une édition des factures semestrielles (semestre 1 : consommation estimée ; semestre 2 : consommation sur la base d'un relevé du compteur).

COMMUNE DE HOHROD  
PV CM DU 12/06/2020

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** le maintien de la redevance d'assainissement à **0,72 € / m<sup>3</sup>** pour l'ensemble des habitations soumises à la redevance (HOHROD et HOHRODBERG) pour l'année 2020.

M. le Maire rappelle que le maintien du prix de l'eau est important au regard des projets à venir et en prévision des normes qui peuvent évoluer sur le traitement de l'eau contenant des perchlorates, présents dans certaines sources.

M. FRITSCH informe le conseil que le BRGM a effectué récemment des analyses complémentaires et plus précises sur les taux de perchlorates et leur provenance.

## 5.2. REDEVANCES ABRM

Les taux des redevances, fixés par l'Agence Bassin Rhin Meuse sont les suivants pour l'année 2020 (identiques à 2019) :

- Redevance pour pollution domestique : 0.35 € / m<sup>3</sup>
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,233 / m<sup>3</sup>

## 5.3. REMPLACEMENT DE COMPTEUR D'EAU

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** le maintien du prix du remplacement d'un compteur d'eau (détérioration suite au gel par exemple) au montant de 55 € TTC.

La facturation de la main d'œuvre sera faite en fonction du temps réel passé par l'employé communal pour la dépose de l'ancien compteur et l'installation du nouveau.

## 5.4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Les projets d'investissement 2020 sont détaillés, à savoir :

- Etudes chemin de la Forêt : 7 000 € HT
- Travaux chemin de la Forêt : 130 000 € HT
- Alimentation hangar extension réseau communal : 30 000 € HT
- Travaux de clôture (pose en régie) : 7 500 € HT
- Travaux d'étanchéité du réservoir du Kuhsbach : 23 650 € HT



COMMUNE DE HOHROD  
PV CM DU 12/06/2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de Budget Primitif Eau et assainissement suivant :

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN €</b>		
Chapitre 20	Frais d'études	7 000.00
Chapitre 21	Acquisition matériel et immobilisations corporelles	3 000.00
Chapitre 23	Travaux	198 149.58
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>201 149.58</b>
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	18 650.00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0.00
	Reste à réaliser (travaux)	12 000.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>238 799.58</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT EN €</b>		
Compte 1068	Affectation en réserves	0.00
Chapitre 10	FCTVA – autres réserves	5 554.08
Chapitre 13	Subventions d'équipement	0.00
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>5 554.08</b>
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	70 734.00
R 001	Résultat reporté	162 511.50
	Reste à réaliser	0.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>238 799.58</b>

<b>DEPENSES D'EXPLOITATION EN €</b>		
Chapitre 011	Charges à caractère général	25 750.00
Chapitre 012	Charges de personnel	18 000.00
Chapitre 014	Atténuation de produits	12 300.00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	11 750.00
Chapitre 66	Charges financières	0.00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	4.000.00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>71 800.00</b>
Chapitre 68/42	Dotations aux amortissements	70 734.00
Chapitre 023	Virement section d'investissement	0.00
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>142 534.00</b>

<b>RECETTES D'EXPLOITATION EN €</b>		
Chapitre 70	Vente de produits	104 850.00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0.00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0.00
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>104 850.00</b>
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	18 650.00
R002	Résultat de fonctionnement reporté	83 483.62
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>206 983.62</b>

M. Willy FRITSCH et M. Jérôme MADHER proposent de mieux ventiler les factures liées aux équipements affectés au budget de l'eau et de l'assainissement (véhicule, informatique...). Ce point sera étudié lors des prochaines factures et selon les lignes budgétaires.

## 5.5. DEMANDE DE SUBVENTIONS

### ➤ DEMANDES DE SUBVENTIONS A INTERVENIR

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le maire à instruire toute demande de subvention qui pourrait intervenir au budget Service des Eaux au courant de l'exercice 2020,
- **CHARGE** M. le Maire à signer tout document y relatif.

## 6. DELEGUE RPC SOUTZEREN-HOHROD

Dans le cadre du Regroupement Pédagogique Concentré Sultzeren-Hohrod, M. le Maire est le représentant de droit de la commune. M. le Maire donne délégation à Mme Francine DIERSTEIN-MULLER, adjointe au maire, afin de le représenter lors des conseils d'école du RPC Sultzeren-Hohrod.

## 7. DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL – DROIT DE PREEMPTION

Suite à une remarque des services préfectoraux, le Conseil municipal doit mentionner expressément une limite à la délégation relative au droit de préemption :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité et pour la durée du mandat, de préciser la délégation suivante, confiée au maire lors du conseil municipal du 27 mai 2020 :

- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite de 10 000 €.

## 8. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT A L'ADAUHR

La Commune adhère à l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin qui est une Agence Technique Départementale. Cette Agence a pour mission d'aider l'ensemble des collectivités haut-rhinoises à mettre en œuvre leurs projets dans les domaines de l'urbanisme réglementaire et opérationnel, de l'aménagement du territoire, des constructions et aménagements publics, du patrimoine bâti et de l'intelligence territoriale. Ses statuts prévoient que les communes sont représentées par leur Maire. Ils prévoient également la possibilité de désigner un représentant suppléant. Le Maire demande qui est candidat pour être représentant suppléant à l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin. Mme Francine DIERSTEIN-MULLER se propose à cette fonction.

Le Conseil municipal, après délibération,

- **DÉSIGNE** Mme Francine DIERSTEIN-MULLER représentante suppléant à l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin.

## **9. POINTS DIVERS**

### ➤ Horaires d'ouverture au public de la Mairie à compter du 17 août 2020

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN		9 – 12				9 - 12
APRES-MIDI	14 - 18	14 - 17			14 - 17	

### ➤ Location Grange

Dans le contexte actuel, il est recommandé de ne pas louer la Grange avant fin septembre aux personnes privées. M. le Maire souhaite aller en ce sens et que cette information soit communiquée. En cas de demande par des associations, il est nécessaire de faire la demande d'autorisation de la manifestation auprès de la préfecture du Haut-Rhin.

### ➤ Fête des voisins

Si cette manifestation se déroule sur le domaine public, une autorisation devra être faite auprès des services de la Préfecture.

Au regard de l'augmentation des cas ces derniers jours, **M. Jérôme MADHER** n'ouvrira pas le marché paysan qui aurait dû avoir lieu ce jeudi 30 juillet ; pour l'instant, l'événement est reporté à une date ultérieure.

### ➤ Réunion des associations

La réunion des associations se tiendra le 25 septembre 2020 à 20h00 à La Grange, sous réserve de l'évolution de l'épidémie et des contraintes.

Le nombre de membres par association sera limité à 2 personnes.

### ➤ Piste Trail Patrol

Les travaux de modification du tracé pour accéder sur le chemin du Kuhsbach ont été réalisés récemment. Quelques ajustements sont à mettre en œuvre pour assurer l'évacuation des eaux pluviales et la sécurité à l'approche du chemin.

Plus aucune question n'étant soulevée, M. le Maire clôt la séance à 22h27.

COMMUNE DE HOHROD  
PV CM DU 12/06/2020

Tableau des signatures

Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal  
de la Commune de HOHROD  
de la séance du 12 juin 2020

Ordre du Jour :

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27/05/2020
2. PERSONNEL COMMUNAL – SUPPRESSION DU POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL
3. AFFAIRES SCOLAIRES – ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2020/2021
4. CHASSE – LOT N° 2 – CESSIION DU BAIL
5. FINANCES COMMUNALES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION
6. CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES
7. VOTE DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
8. INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
9. FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX ET FIXATION DES CREDITS AFFECTES
10. POINTS DIVERS

Prénom et Nom	Qualité	Signature	Procuration
Matthieu BONNET	Maire		
Charles FRITSCH	1 <sup>er</sup> Adjoint		
Francine DIERSTEIN-MULLER	2 <sup>ème</sup> Adjointe		
Éric GEORGEON	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
Pierre OTTER	Conseiller municipal		
Stéphanie MICLO	Conseillère municipale		

COMMUNE DE HOHROD  
PV CM DU 12/06/2020

Michel DEYBACH	Conseiller municipal		
Sylvie HIGLISTER	Conseillère municipale		
Jérôme MADHER	Conseiller municipal		
Willy FRITSCH	Conseiller municipal		
Maxime SAUMON	Conseiller municipal		